



## Vers une inspection générale unique à la rentrée 2019



Véritable Arlésienne, la fusion des inspections générales des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur aura-t-elle finalement lieu ? C'est en tout cas la volonté affichée de Jean-Michel Blanquer et Frédérique Vidal. Objectif : "Engager au cours de l'année scolaire et universitaire 2018–2019 **la création d'un service unifié d'inspection générale puis la fusion des corps d'inspection.**"

### Une mise en route à la rentrée 2019

Charge à Jean-Richard Cytermann, le chef de service de l'IGAENR (inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche), de mener à bien cette mission, "en étroite collaboration" avec la doyenne de l'Igen (inspection générale de l'éducation nationale), Caroline Pascal. "Vous étudiez toutes les implications et toutes les conséquences, au plan réglementaire, comme au plan de l'organisation interne, à mettre en œuvre dès septembre 2019", soulignent les deux ministres dans une lettre qui lui est adressée le 6 juillet 2018. Ces solutions "devront **intégrer les moyens de mieux distinguer à l'avenir les fonctions d'évaluation, d'inspection et de contrôle, des fonctions d'appui à la gestion**, voire de gestion directe du système éducatif". Afin de préserver la spécificité des deux corps – "capacité disciplinaire et pédagogique" pour l'Igen et "capacité d'intervention de l'IGAENR dans le domaine de l'enseignement supérieur" –, des voies de recrutement diversifiées devront être identifiées.

Jean-Richard Cytermann devra aussi arbitrer sur les étapes de rapprochement : débiter par la création du service ou mener simultanément ce travail avec la fusion des inspections. Les projets de textes réglementaires devront être élaborés **pour le 1er novembre 2018** avant le lancement d'une concertation interministérielle pour une application à la rentrée 2019.

### Un rapprochement dans l'air depuis vingt ans

Cette fois sera-t-elle la bonne ? L'idée d'un rapprochement entre les deux inspections n'est en effet pas neuve. Surtout que ces dernières n'ont pas toujours été cloisonnées. En 1852, lorsque l'inspection générale de l'instruction publique est créée, celle-ci est compétente aussi bien pour l'administration que pour l'enseignement dans les écoles, les lycéens et les établissements d'enseignement supérieur. Il faudra attendre la IIIe République pour assister à une séparation progressive des missions pédagogiques et administratives avant la création de l'IGAENR en 1965. **C'est au début des années 2000, sous l'impulsion de Luc Ferry, que l'idée d'un nouveau rapprochement émerge** dans le contexte de la décentralisation, du développement de

l'autonomie des établissements et de la loi organique relative aux lois de finances **avant d'être relancé en 2012 avec les ministres Vincent Peillon et Geneviève Fioraso.**

**Pourquoi ce blocage ? "Simplement le poids des habitudes et des traditions",** résume Alain Boissinot, ancien directeur de l'enseignement scolaire et ancien recteur. "Du côté de l'Igen, il y a un attachement à l'organisation par discipline. Un certain nombre d'inspecteurs se retrouvent mal dans un rôle plus global d'évaluation du système éducatif", expose-t-il. De l'autre côté, l'IGAENR, a quant à elle, "pris beaucoup d'influence depuis quelques années en ayant acquis une vraie légitimité sur l'enseignement supérieur". De là pour certains à "considérer que l'Igen n'a pas beaucoup à apporter en termes de plus-value...", relève l'ancien directeur de cabinet de Luc Ferry aux commandes pour mettre en œuvre ce rapprochement en 2002. Un sentiment qui pourrait se trouver renforcé par cette mission confiée au seul chef de service de l'IGAENR, Jean-Richard Cytermann.

Pourtant, Alain Boissinot se dit confiant : "**Il faut rassurer sur le fait que ce rapprochement n'implique pas que tous fassent la même chose,** qu'il y a de la place pour tous les profils... Cela demandera un gros travail de GRH." "À l'époque, nous n'avons pas eu le temps d'aller jusqu'au bout. Nous avons lancé de grandes consultations pour avancer en douceur mais qui ont soulevé de fortes réticences, notamment de la part de Xavier Darcos [alors ministre délégué à l'Enseignement scolaire], rappelle-t-il. **Ces réticences ne sont peut-être plus d'actualité. Le contexte a évolué aujourd'hui.** L'Igen ne peut plus assurer le même rôle avec la création du Conseil supérieur des programmes, par exemple..."

## De premières pistes esquissées

Pour mener à bien cette mission, **le chef de l'IGAENR pourra s'appuyer sur les conclusions des réflexions menées conjointement par des inspecteurs généraux en début d'année.** Dans le rapport publié à la fin du mois de juin 2018, les auteurs, dont Jean-Richard Cytermann, détaillent comment pourrait se mettre en place une inspection unique pour éviter la partition actuelle sur le bac - 3 / bac + 3 ou la formation enseignante notamment et peser davantage au niveau interministériel. Dans ce scénario, ils recommandaient déjà **une première étape transitoire avec la création d'un seul service** "qui soit commun aux deux ministères et rattaché directement aux ministres, mais qui maintienne les deux corps, avec la nomination d'un responsable unique". Ainsi que l'installation d'une direction collégiale avec un équilibre entre ex-Igen et ex-IGAENR pendant cette phase intermédiaire.

Selon ce rapport, **ce service commun pourrait prendre le nom d'IGENESR** (inspection générale de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche) **ou d'Igae** (inspection générale de l'action éducative) et fonctionner avec une organisation en collèges comme à l'Igas. Un des collèges réunirait les groupes disciplinaires, éventuellement réorganisés en pôles, un autre serait consacré à l'enseignement supérieur et à la recherche. Un adjoint dédié à ces dernières thématiques serait désigné. Les auteurs du rapport proposent aussi **une organisation commune plus souple avec l'affectation des inspecteurs généraux sur le mode majeure/mineure**, éventuellement temporaire sur des mandats de deux à quatre ans pour créer une mobilité interne au sein du corps, éviter la surspécialisation et "tout conflit d'intérêt entre les fonctions d'expertise et d'évaluation".

Des contours d'une inspection générale unique qui pourrait, selon les auteurs, n'être que **la première étape d'un plus gros bouleversement : celle de la création d'une inspection générale interministérielle.**